Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL57-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-131

Séance du 29 juin 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 38
- Votants : 42
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Le 29 juin 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 23 juin 2026 – s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à Mme Anne BERTIN, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claudie BALCON, Mme Sandrine MAYOL donne procuration à Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Monique WALLET donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN

MEMBRES ABSENTS :

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

PI : Digue Rousseau - convention de délégation PI au SEBL - avenant n°2

Par voie de convention, le 18 décembre 2023, les Communautés Lesneven Côte des Légendes (CLCL) et Haut Léon Communauté (HLC), compétentes en matière de Prévention des Inondations (PI) depuis 2018, ont délégué l'exercice de cette compétence au Syndicat des Eaux du Bas Léon (SEBL) sur le système d'endiguement de la digue Rousseau.

Lors du classement du système d'endiguement de Rousseau, il a été décidé qu'en l'absence de remise en bon état de cet ouvrage par l'Etat avant son transfert de gestion (comme le prévoit la loi NOTRE), il reviendrait au SEBL, nouveau gestionnaire par délégation, de procéder aux travaux concernant toutes les défaillances constatées lors de la dernière visite technique approfondie réalisée en 2021. Les travaux de remise en état de l'ouvrage ayant pour vocation d'assurer sa tenue dans le temps.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL57-DE

Le Syndicat des Eaux du Bas Léon et la Communauté Lesneven Côte des Légendes, en tant que prestataire du SEBL, ont depuis tenté de mener à bien les études et travaux requis dans le respect du cadre réglementaire. La prestation prévoyait les éléments de missions couvrant la conception, la mise en œuvre et le suivi des travaux. **Le projet portait sur 4 chantiers :**

- **Reprise du parement en maçonnerie et consolidation des affaissements autour de l'ouvrage de franchissement.**
- **Etude de modification et de sécurisation du système de clapets sur l'ouvrage traversant.**
- **Traitement du blockhaus présent dans le corps de la digue.**
- **Reprofilage de la « digue du parking ».**

Après plusieurs relances auprès des bureaux d'études agréés compétents, le SEBL a finalement reçu une offre permettant de caractériser les travaux et d'estimer l'enveloppe financière nécessaires à la réhabilitation du système d'endiguement « digue Rousseau ».

Cette prestation comprend :

- **Une étude de maitrise d'œuvre pour des missions de diagnostic et d'avant-projet**
- **Une étude géotechnique**

Le coût prévisionnel de la prestation complète est de 34 790€ HT soit 41 748€TTC.

Concernant le budget du programme, les études devant être reportées sur l'année 2026, le budget 2026 prévu dans la convention initiale et l'avenant n°1 de 2025 doivent être réajustés.

Ainsi, l'avenant N°2 de la convention de délégation propose un budget prévisionnel 2026 de 78 948 € TTC contre 681 400€TTC prévus dans l'avenant n°1. L'enveloppe de travaux qui doit être précisée par les études menées en 2026 est donc reportée en 2027.

Ce budget réestimé intègre la prestation de service de la CLCL, les moyens humains mis à disposition par le SEBL, l'entretien courant de la digue, une étude géotechnique ainsi qu'une partie de la mission de MOe (phases DIAG et AVP)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL57-DE

Le plan prévisionnel des dépenses et du financement, en € TTC, entre les EPCI, est remplacé par le suivant :

	Réalisé		Prévisionnel	
Fonctionnement	2024	2025	2026	2027
Dépenses	17 679,14 €	26 698,60 €	27 200,00 €	27 200,00 €
Restes à charge prévus CLCL	*8 309,20 €*	*12 548,34 €*	*12 784,00 €*	*12 784,00 €*
Restes à charge prévus HLC	*9 369,94 €*	*14 150,26 €*	*14 416,00 €*	*14 416,00 €*
Investissement	2024	2025	2026	2027
Dépenses	11 796,00 €	108,00 €	51 748,00 €	600 200,00 €
Restes à charge prévus CLCL	*2 217,65 €*	*20,30 €*	*9 728,62 €*	*282 094,00 €*
Restes à charge prévus HLC	*2 500,75 €*	*22,90 €*	*10 970,58 €*	*318 106,00 €*
Restes à charge prévus CDL	*7 077,60 €*	*64,80 €*	*31 048,80 €*	/
Subvention Fonds Verts ou Participation Etat	/	/	*41 398,40 €*	?

Vu l'avis favorable de la commission grand cycle de l'eau, réunie le 10 juin 2026,
Vu l'avis favorable de la commission finances , réunie le 22 juin 2026,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°2 de la convention de délégation de la compétence protection contre les inondations du système d'endiguement digue Rousseau.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	42	
Pour	42	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL57-DE

Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,
La Présidente

